

OFFRE D'EMPLOI

JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

POSTE OUVERT A CANDIDATURE : INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Métier : Instructeur ADS

Pôle : URBANISME

Poste : Permanent, poste à pourvoir au 1 août 2018, jury d'entretien le 22 juin matin

CONTEXTE :

Dans le cadre d'un service mutualisé entre les communautés de communes, le PETR Pays de la Jeune Loire, qui couvre l'arrondissement d'Yssingeaux (à 20 mn de Saint-Etienne), 44 communes, 87 000 habitants, anime une équipe de 12 agents au total, recherche un nouvel instructeur droit des sols par voie statutaire ou contractuelle.

MISSIONS : ACTIVITES PRINCIPALES

1- L'instructeur ADS est l'interlocuteur des collectivités en matière de conseil ADS :

- Se rend disponible pour répondre aux sollicitations des collectivités
- Formalise le conseil réalisé
- Assure la circulation des informations auprès des chefs de projets urbanisme et aménagement
- Gère la gestion administrative en lien avec son activité exercée

2- L'instructeur ADS traite les autorisations d'occupation du sol :

- est en charge d'un ensemble de communes où il assume la responsabilité du traitement des autorisations
- assure une permanence régulière en communauté de communes pour y traiter les dossiers, assister les élus et le personnel communal et conseiller les pétitionnaires et le public le cas échéant
- vérifie la recevabilité des demandes et procède à leur examen technique au vu de règles applicables
- définit et réalise les consultations nécessaires à l'instruction des dossiers
- rédige les projets d'arrêtés pour les maires
- fait remonter l'information en cas de dossiers posant problème ou d'expression pas la commune d'une difficulté rencontrée dans d'autres domaines que l'ADS
- Transmet les éléments de l'instruction assortie d'une note explicative si nécessaire à la commune concernée par un recours contentieux

ACTIVITES SECONDAIRES

3- L'instructeur intervient dans le domaine des études

- Intervient dans le diagnostic préalable pour indiquer au chef de projet les problèmes posés par l'application du PLU en vigueur

4- L'instructeur participe à l'organisation, à l'animation et à la réflexion du service :

- Participe à des réunions internes au service (6 instructeurs ADS)
- Echange au sein des réunions métiers ADS

PROFIL RECHERCHE

Vous avez des connaissances acquises en droit de l'urbanisme : formation en droit de l'urbanisme et/ou juridique, maîtrise du droit et des règles de l'urbanisme Vous savez vous repérer dans l'espace et sur plan : lecture de plan, lecture maîtrisée de la réglementation Vous appréciez le travail en équipe. Une expérience sur un poste similaire d'1 ou 2 ans est souhaitée.

SPECIFICITES DU POSTE

Permis obligatoire : Permis B

Déplacements avec véhicule de service : sur le secteur d'intervention, permanences dans les communautés de communes (1 à 2 jours par mois)

Télétravail possible, la structure est engagée dans l'expérimentation de nouvelles organisations du travail

CONDITION DE RECRUTEMENT

Cadre d'emplois du poste : ADJOINT ADMINISTRATIF, REDACTEUR TERRITORIAL, TECHNICIEN TERRITORIAL

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle

Poste à temps complet

Rémunération selon expérience (rémunération statutaire + régime indemnitaire)

Site de travail : La Séauve-sur-Semène

VOUS SOUHAITEZ POSTULER ?

Vous avez jusqu'au **17/06/2018** pour nous adresser votre CV + lettre de motivation au PETR Pays de la Jeune Loire, à l'attention du Responsable du service urbanisme, Romain GAYTON, 1 place de l'Abbaye, 43140 La Séauve-sur Semène ou par mail à accueil@pays-jeuneloire.fr

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA STRUCTURE, RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.jeune-loire.fr